

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAYS BASQUE

PROJET DE REVISION DU PLU DE LA COMMUNE DE USTARITZ

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par Décision en date du 23 mai 2019 le Président de l'Agglomération a prescrit l'ouverture de l'enquête publique relative au **projet de révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Ustaritz** qui se déroulera pendant une durée de 32 jours consécutifs du :

Mardi 25 juin 2019 au Vendredi 26 juillet 2019 inclus

La procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Ustaritz a été engagée pour procéder à diverses évolutions entrant dans le champ d'application de la procédure de révision défini à l'article L.153-31 et suivant du code de l'urbanisme.

Monsieur Gérard VOISIN, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par décision du Tribunal Administratif de PAU n° E19000064/64 du 16 mai 2019.

Le dossier d'enquête publique est constitué d'une version en papier et une version dématérialisée. Il comprend le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Ustaritz, le dossier administratif comportant les pièces énoncées à l'article R.123-8 du Code de l'Environnement, ainsi que les registres d'enquête papier et électronique.

Le registre papier, d'observations à feuillets non mobiles, sera coté et paraphé par le commissaire-enquêteur comme le reste du dossier.

Le registre électronique permet la consultation du dossier dématérialisé et la transmission de courriers électroniques. Il est accessible en suivant le lien :

<https://www.registre-dematerialise.fr/1315>

Le dossier papier sera déposé à la mairie « Gaztelondoa », 35 Place de la Mairie, 64480 Ustaritz pour y être consulté pendant toute la durée de l'enquête aux jours habituels d'ouverture, du Lundi au Vendredi de 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 et le Samedi de 8h30 à 12h30.

Le dossier dématérialisé est consultable sur les sites internet de l'Agglomération www.communaute-paysbasque.fr, et de la commune de Ustaritz : www.ustaritz.fr et sur le site du registre dématérialisé accessible en suivant le lien : <https://www.registre-dematerialise.fr/1315>

Un accès gratuit au dossier d'enquête est garanti par la mise à disposition d'un poste informatique à la mairie « Gaztelondoa » de Ustaritz aux horaires habituels d'ouverture.

Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra consigner ses observations et propositions, et les adresser au commissaire enquêteur :

- Par courrier, au siège de l'enquête publique, à l'adresse : Monsieur le Commissaire enquêteur du PLU de Ustaritz – Mairie « Gaztelondoa » de Ustaritz, 35 Place de la Mairie, 64480 Ustaritz avec la mention [NE PAS OUVRIR].
- Sur les registres d'enquête (papier et électronique) :
 - o Le registre d'observations en papier, à feuillets non mobiles, et constitutif du dossier d'enquête sera coté et paraphé par le commissaire-enquêteur comme le reste du dossier.
 - o Par voie électronique, aux adresses suivantes :
 - Préférentiellement : sur le registre dématérialisé visé ci-dessus (www.registre-dematerialise.fr/1315) qui permet la consultation du dossier et la transmission de courriers électroniques.
 - a.larquet@communaute-paysbasque.fr, en indiquant comme objet : « enquête publique PLU Ustaritz ».

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public au Centre LAPURDI, 84 place du Labourd, 64480 Ustaritz, les :

- **Mardi 25 juin 2019 de 13h30 à 17h ;**
- **Mardi 09 juillet 2019 de 13h30 à 17h ;**
- **Samedi 20 juillet 2019 de 9h à 12h30 ;**
- **Vendredi 26 juillet 2019 de 9h à 12h30 ;**

Le rapport et les conclusions motivées établis par le commissaire-enquêteur pourront être consultés à la Mairie « Gaztelondoa » de Ustaritz, 35 Place de la Mairie, 64480 Ustaritz et à la Communauté d'Agglomération Pays Basque aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, ainsi que sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Pays Basque <http://www.communaute-paysbasque.fr> pendant une durée d'un an courant à compter de la date de la clôture de l'enquête.

Le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Ustaritz a fait l'objet d'une évaluation environnementale. L'Autorité Environnementale a rendu son avis le 19 décembre 2018.

Les informations peuvent être demandées auprès de :

- à l'Agglomération : Direction Générale Adjointe, Aménagement et Habitat, M. Antoine LARQUET : 05 59 44 15 99
- à la Mairie de Ustaritz : Madame Mayi DASSANCE : 05 59 93 38 90

Toute personne peut également, à sa demande et à ses frais, obtenir communication d'une copie du dossier d'enquête auprès de Communauté d'Agglomération Pays Basque.

Le Président